

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**PROCES-VERBAL**  
**N° 2016/08**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 décembre 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

**Etaient présents :**

M. PALAIS Jean-Claude  
Mme COLLON Colette  
M. POIRON Jean-Pierre  
Mme ESCOFET Danièle  
Mme DENIS Chantal  
Mme SERRAILLE Joëlle  
M. PERRIER Guy  
Mme GIROUD Sylvie  
Mme PERIAT Véronique  
Mr BISSAY David

**Excusés :** M. ROCHARD Jean-François (pouvoir à Mme le Maire)  
NAYRAND Raphaël  
ODDOUX Julia  
GARCIA Nelly

**Madame Chantal DENIS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**



## ORDRE DU JOUR :

- Avancement travaux espace tourisme et loisirs
- Dénomination des salles de réunions
- Centre bourg (déplacement du marché)
- Dénomination du square « Pilon »
- Inaugurations Centre technique, ilot de l'église et Halle du randonneur
- Parc Aventure
- Demande de subventions :
  - Subventions cantonale et parlementaire
  - Enveloppe départementale de voirie 2017
  - Demande subventions amendes de police
- Réalisation d'un emprunt dans l'attente du versement des subventions
- Fleurissement
- Aménagement du Rond-point
- Panneaux station-service
- Remplacement des panneaux stationnement interdit
- Contrat Denise VOLLE au 1<sup>er</sup> février 2017
- Mise à jour cadastrale
- Désignation des délégués communautaires de Forez Est
- Dates des élections 2017
- Questions diverses

### ⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.**

### ⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 07 novembre 2016**

Séance du 07 novembre 2016	
2016.07.02	DM 03 Budget Commune
2016.07.03	COCA : Demande de prolongation du contrat - Demande de substitution de l'action "Parc accrobranche" par :
" "	"Acquisition, démolition, aménagement de sécurité sur emplacement de l'Hôtel PERRIER (RD1)
2016.07.04	Fixation tarifs repas
2016.07.05	Tarifs 2017
2016.07.06	Indemnité de conseils et de budget de la Trésorière
2016.07.07	Approbation convention Aquaval
2016.07.08	Révision tarif périscolaire au 1er janvier 2017
2016.07.09	Tarifs sortie piscine rentrée 2017/2018
2016.07.10	Tarifs droits de place au 1er janvier 2017
2016.07.11	Tarifs assainissement au 1er janvier 2017
2016.07.12	Travaux de voirie 2017 : Demande de subvention auprès du Département de la Loire
2016.07.13	RECRUTEMENT D'UN AGENT DE MAITRISE CONTRACTUEL (Pierre GARIN)
2016.07.14	Aménagement du centre bourg : approbation du projet et demande de subvention à la région

## **1- Espace Culture Tourisme et Loisirs**

JC Palais et JP Poiron font le compte rendu de l'avancement des travaux.

Les réunions de chantier auront lieu désormais le mardi matin au lieu du jeudi. Quatre jours d'intempérie ont été enregistrés jusqu'ici.

L'entreprise SOROC procède au coulage du plafond avant les vacances. Le chevonnage de la salle Dussud devrait être réalisé début janvier. Une coordination interviendra entre plusieurs corps de métiers pour remettre les tuiles.

La mise hors d'eau est prévue pour le 1<sup>ER</sup> mars.

La grue sera enlevée fin janvier. Le planning est respecté. La fin des travaux est prévue pour le 31 JUILLET prochain.

Il est relevé le sérieux et la qualité de l'entreprise SOROC.

Mme le Maire précise que la salle sera en contrebas de la place, c'est pourquoi, il est prévu de réaliser un mur entre la place et le parvis de la salle afin d'orienter l'écoulement des eaux de ruissellement.

Une entreprise de nettoyage a été reçue en vue d'une estimation d'un nettoyage de la salle après les manifestations. Une autre entreprise sera contactée pour établir une comparaison. L'ancienne auto-laveuse étant hors service, il faudra sans doute prévoir en acheter une neuve, à moins que l'entreprise de nettoyage ait son propre matériel.

Plusieurs scénarii sont à l'étude pour établir les modalités de location de salles.

**Dénomination des salles** : la Salle de réception gardera le nom de Joannès Dussud et Mme le Maire propose de donner le nom de Denise Linder à la salle de réunion qui servira aux associations et aux séminaires. Elle rappelle que Mme Linder a fait construire la salle des sports mais plutôt que de la débaptiser, il semblait intéressant que le nouvel espace culture et Tourisme puisse faire honneur aux deux maires qui ont exercé ensemble, Joannès Dussud et Denise Linder, et le fait qu'il s'agisse d'une salle dédiée à des réunions notamment d'entreprises, est un clin d'œil à l'entreprise Linder. La famille Linder a donné son accord.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **2- CENTRE BOURG**

Le diagnostic amiante et plomb est en cours sur l'ilot Hôtel Perrier. Il sera terminé début janvier. Ensuite, les appels d'offres pour les entreprises de désamiantage et celles de démolition seront lancés par EPORA. Les travaux de démolition pourraient ainsi commencer fin mars (délais administratifs) et se terminer en juillet. Un alternat de circulation sera mis en place lors des travaux de démolition.

La place du marché sera alors réaménagée. Loire Habitat reconstruira l'immeuble dès que possible pour pouvoir déménager ses locataires de la Poyat fin 2018.

Le marché sera déplacé dès le début du désamiantage sur la place en face des Ets Rival, l'installation au Square « Pilon » étant impossible.

### **3- Dénomination square « Pilon » :**

Mme le Maire propose de dénommer le Square PILON, « Square Robert STUMPP », l'ancien Maire ayant mis en réserve cette parcelle il y a plus de 30 ans. Il s'agit de rendre ainsi hommage à sa clairvoyance et à son anticipation. Sa famille a donné son accord.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme DENIS fait remarquer qu'il n'y a pas d'évacuation d'assainissement. Mme le Maire répond qu'il faut voir avec les évacuations de la place du cordonnier, notamment le wc turc ou la grille d'évacuation du parking. Une réflexion sera toutefois engagée à ce niveau.

### **4- Inaugurations Centre technique, ilot de l'église et Halle du randonneur, square Robert Stumpp**

Ces inaugurations pourraient se faire en même temps le vendredi 9 juin : Mme le Maire propose d'inaugurer le centre technique de la voirie à 18h, ensuite la fresque à 18h30/19h pour terminer sous la halle du randonneur, Square Robert STUMPP, par un verre de l'amitié.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

### **5- Parc Aventure**

Nous avons reçu deux porteurs de projets et investisseurs pour le parc aventure qui se situerait au bois de la Commune, dans le prolongement de la ZA de la Berchère.

Des personnes ayant déjà un parc-aventure en région parisienne, et une personne de Tarare. Mme le Maire connaissant la personne de Tarare personnellement demande à Jean Claude Palais et Jean Pierre Poiron d'exposer les deux projets et annonce, pour ne pas influencer le conseil municipal dans le choix, qu'elle ne prendra pas part au vote.

Les investisseurs de la Région parisienne sont très intéressés par le projet et proposent une ouverture sur 2018 sur la base d'un parc à plusieurs activités. Il faudra trouver un gérant pour le parc, en sachant que de telles activités fonctionneront à plein régime d'avril à octobre et par intermittence le restant de l'année. Deux personnes sont basées sur Tassin la Demi-lune. Ils ont déjà un parc en Région parisienne depuis un an. Ils sont extrêmement motivés par ce développement.

La personne de Tarare avec laquelle nous avons déjà eu des contacts, propose un parc évolutif avec plusieurs jeux sur la même base que les précédents, ainsi que d'autres activités complémentaires comme des locations de vélos électriques pour relier les différents sites de Fontbonne ou de la Tour Matagrín. Le parc aventure pourrait être en place dès 2017 si les délais d'installation sont possible, avec une activité nouvelle chaque année ou tous les deux ans suivant le montant des investissements. Il gèrera lui-même le parc et pourra travailler avec le personnel qu'il a déjà sur Tarare. Il s'engage également à ouvrir le parc en cas de beau temps en arrière-saison et à la demande de groupes. Une personne sera recrutée pour assurer le maintien du parc en toute saison, été comme hiver suivant les besoins. Le

personnel dont il dispose pour son magasin à Tarare pourra être formé pour accueillir les clients.

Dans les deux cas, des étudiants seront formés pour les vacances scolaires et les week-ends afin d'assurer l'accompagnement des personnes. Cette activité est donc pourvoyeur d'emplois.

Le constructeur du parc sera le même quel que soit le porteur de projet.

Les travaux d'eau et d'électricité seront pris en charge par la commune ainsi que la dalle pour poser le chalet d'accueil.

Une partie de la subvention du COCA qui avait été accordée pour cette opération sera transférée sur l'aménagement du bourg, puisque la commune n'investira pas dans le matériel.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de privilégier la proximité et confie l'opération au porteur de projet de TARARE, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

## **6- Demande de subventions :**

Mme le Maire propose de faire plusieurs demandes de subventions :

\*Au département (enveloppe cantonale avant le 31 janvier) et aux parlementaires (Sénateurs) pour la rénovation de la fresque et la façade de l'église, ainsi que pour la réalisation de l'adressage (numérotation des maisons en campagne pour la fibre optique).

\*L'enveloppe départementale de voirie doit être sollicitée avant le 31 décembre pour les travaux de voirie 2017

\*Deux demandes au titre des amendes de police seront présentées pour le Parking devant l'espace culture tourisme et loisirs, pour l'acquisition de panneaux « défense de stationner » et deux places de parking PMR pour permettre le parking pour le kiné qui s'installera à terme dans la maison « Gobba », en face de la pharmacie, ainsi qu'une autre demande pour l'aménagement de la future place de l'église.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des projets et demande à Madame le Maire de solliciter les subventions citées plus haut.

Plus de 900.000 euros de subventions et dotations sont attendues pour la réalisation de l'espace culture tourisme et loisirs et pour l'aménagement du centre bourg, mais elles ne seront perçues que dans les cinq années à venir. La commune doit faire l'avance d'argent et a donc besoin de réaliser un emprunt sur le court terme (5 ans) dans l'attente du versement des subventions. Il s'agira d'un prêt à court terme puisque les lignes de trésorerie ne peuvent plus être souscrites pour cette échéance.

Une demande de prêt de 1 M€ pourrait être souscrite à la Caisse d'Epargne pour un taux d'intérêt de 0,49 % sur 5 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **7- Budget : DM à prévoir**

Des virements de crédits seront nécessaires pour clôturer l'année et des DM (décisions modificatives : virement de compte à compte) devront être réalisées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les DM et virements de crédits nécessaires au budget.

## **8- Fleurissement**

Une commission fleurissement a eu lieu avec notamment un habitant de Violay, s'occupant du fleurissement dans une commune. Ses conseils sont précieux et ont été très bien accueillis. Ils permettront de mettre en place un fleurissement concerté, durable et innovant.

L'obtention de la première fleur pourrait ainsi devenir réalité, non seulement avec le fleurissement mais avec les aménagements paysagers qui sont extrêmement importants dans l'attribution de cette fleur. Le square Robert Stumpp, l'îlot de l'église, la future place centrale, le rond-point, la Madone et le sentier de la mairie, sont autant de points qui serviront au jury.

Mme ESCOFET souhaiterait que les habitants s'investissent pour fleurir les fenêtres, les balcons. Elle attire l'attention sur le fait que la Commune s'est vue remettre le 2ème prix des montagnes du matin.

Si les particuliers fleurissent cela ajoute des points à la commune.

Mme COLLON propose de réaliser un concours de fleurissement communal afin de motiver les particuliers à fleurir, d'autant plus que le concours de fleurissement des Montagnes du Matin n'aura plus lieu.

Elle propose également que les enfants du village effectuent une décoration personnelle et l'apportent le 08 décembre pour décorer un sapin ou un lieu choisi.

Madame le Maire signale que les agents de la voirie ont vraiment fait du bon travail tant sur l'îlot de l'église que au square Robert STUMPP et ont vraiment apporté quelque chose à l'embellissement du village.

Madame le Maire explique que, avec l'aménagement des toilettes publiques accessibles pmr à la halle du randonneur, l'emplacement des toilettes sous le restaurant PICAMAL lui sera cédé afin qu'il puisse agrandir sa salle de restaurant et que ces toilettes puissent disparaître du centre bourg.

## **9- Aménagement du Rond-point**

L'aménagement du rond-point était à l'ordre du jour il y a déjà longtemps mais faute de temps, il n'avait pas pu être entrepris jusqu'à présent. Désireux de profiter des compétences d'un maçon professionnel, il a été demandé à Pierre Garin et Rachid de mettre en place un rond-point représentant les trois points remarquables de Violay : la Tour Matagrín, les sapins et les sources. Cet aménagement a été plébiscité par la commission fleurissement. Ainsi une « mini-tour Matagrín » sera réalisée à l'échelle, un sapin sera planté et une source sera mise en valeur. Ce point a déjà été abordé au dernier conseil municipal.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il a été demandé un devis au SIEL pour l'éclairage public à la fois pour le centre bourg et pour le rond-point avec des leds et des mâts répartis sur des points stratégiques. Le remplacement des lampes existantes par des lampes à leds permettra de faire des économies substantielles en fonctionnement, puisque la totalité de consommation des leds équivaldra à une lampe installée aujourd'hui. L'objectif étant à terme de supprimer tous les projecteurs qui sont extrêmement consommateurs d'électricité.

#### **10-Panneaux station-service**

Des panneaux indicateurs de la station-service ont été installés aux points stratégiques des départementales pour la faire connaître. Ils ont été financés par TOTAL.

#### **11-Remplacement des panneaux stationnement interdit**

Les panneaux de stationnement interdit dans le bourg seront remplacés.

#### **12-Contrat Denise VOLLE au 1<sup>er</sup> février 2017**

Il est proposé de reconduire le contrat de Mme VOLLE embauchée à raison de 17h50.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **13-Mise à jour cadastrale**

Validation des limites de certaines parcelles de terrain avec le chemin du Morillon, dans le cadre du projet « Domaine des Charmes » afin de leur permettre de procéder à l'implantation du projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **14-Désignation des délégués communautaires de Forez Est**

La fusion des communautés de communes qui vont désormais constituer Forez Est sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le nombre de délégués communautaires est revu et sera au nombre de deux pour Violay (il est de 3 aujourd'hui : le Maire, JC Palais et Sylvie Giroud). Il convient de désigner les deux représentants. En principe, il s'agit du Maire de la commune et d'un adjoint. Mme le Maire propose que Jean Claude Palais soit reconduit dans sa fonction de délégué communautaire.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués communautaires. A l'unanimité sont élus :

- Mme CHAVEROT Véronique : déléguée titulaire,
- M. PALAIS Jean-Claude : délégué suppléant.

#### **15-Dates des élections 2017**

Elections présidentielles : **23 avril et 7 mai**

Elections législatives : **11 et 18 juin**

**Les conseillers municipaux devront réserver leurs dimanches pour assurer la tenue des urnes et du dépouillement.**

## **16- QUESTIONS DIVERSES**

➤ M. PERRIER Guy explique que dans la démarche « zéro phyto », on n'a plus le droit d'utiliser des produits quels qu'ils soient pour désherber. Il y a des produits fongicides partout y compris dans certains produits alimentaires.

Toutes les communes qui participent au fleurissement départemental recevront un courrier les invitant à une journée d'informations sur la réglementation et la gestion différenciée. (Voir courrier ci-joint)

➤ Les points de collecte d'ordures ménagères :  
\*Aux Violettes, un point de collecte a été ajouté, il y a donc désormais deux points de collecte.

\*A Rochefort, suite à l'accident du camion de ramassage, la collecte ne sera plus effectuée à la Paille, les riverains devront monter leurs ordures ménagères au Remblai.

➤ Madame le Maire signale que Mme MARIE s'est installée comme couturière, elle effectue des retouches ou réalise des costumes et vêtements sur mesure, lotissement « Les Genêts ».

➤ **Prochaines réunions du conseil municipal :**

- Lundi 30 janvier
- Mardi 07 mars
- Mardi 28 mars
- Lundi 24 avril

### **CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE : DIMANCHE 15 JANVIER 11h00 Salle J&M Gros**



Fait à Violay, le 19 décembre 2016,



Le Maire,  
Véronique CHAVEROT



*Saint-Etienne, le 3 janvier 2017*

Madame le Maire,

A l'heure du zéro phyto, le Comité départemental de fleurissement organise en lien avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation horticole de Montravel, à l'attention des élus et des techniciens chargés des aménagements des communes, une rencontre sur

**Votre interlocuteur :**  
**Brigitte THOLLOT**  
Chargée de mission  
Nos Réf. : GB/BT  
Tél. : 04 77 59 96 60  
Fax : 04 77 59 96 79

**Comment appréhender « les mauvaises herbes », « la flore spontanée », « les adventices » à l'heure du zéro phyto ?**

**Comité Départemental  
de Fleurissement**

22 rue Balay  
42021 Saint-Etienne cedex 1

**le 26 janvier 2017, de 9h00 à 11h30  
à la salle de l'Escale à Veauche**

Une spécialiste des plantes bio-indicatrices nous fera profiter de son expertise pour avancer dans la découverte du végétal, du sol et de sa fertilité. Nous pourrons approfondir nos connaissances afin de pouvoir aborder « le comment faire » plus rationnellement.

Programme de la matinée :

- Rappel de la réglementation et de la gestion différenciée
- Exposé de Mme Decrozant, spécialiste des plantes bio-indicatrices
- Conclusion-témoignage d'une commune engagée dans le zéro phyto : St Maurice en Gourgois

Comptant vivement sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Mme Véronique CHAVEROT  
Présidente de l'A.D.R.T.

